

Bruxelles, le 9 mars 2026  
(OR. en)

6911/26

---

**Dossiers interinstitutionnels:**  
2025/0227(COD)  
2025/0555(COD)  
2025/0240(COD)

---

**CADREFIN 93**  
**FIN 349**  
**POLGEN 52**

## **NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034: aspects liés à la gouvernance

---

## **INTRODUCTION**

1. Le 16 juillet et le 3 septembre 2025, la Commission a présenté un ensemble de propositions législatives relatives au cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 dans le but de disposer d'un budget adaptable, afin d'aligner la capacité de dépense sur l'évolution des priorités stratégiques. La flexibilité est donc un aspect essentiel du CFP proposé, de même qu'une prévisibilité adéquate pour les investissements à long terme.
2. La proposition introduit une structure plus rationalisée, avec un nombre réduit de rubriques et de programmes. Elle prévoit également une plus grande flexibilité au sein des programmes et entre ceux-ci grâce à des mécanismes tels que les possibilités de reprogrammation, les réserves financières, les instruments spéciaux et l'augmentation des marges non allouées.

3. En outre, pour maximiser l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre, il sera important que les dispositifs de gouvernance tiennent compte des enseignements tirés des dépenses de l'UE au cours de la période 2021-2027. Des appels sont lancés pour éviter une charge administrative supplémentaire, ainsi que pour maximiser la rapidité avec laquelle les décisions sont prises. Dans le même temps, jusqu'ici, un large soutien s'est exprimé en faveur d'un renforcement du rôle des États membres et du Conseil, qui devrait être mis en œuvre d'une manière qui préserve l'équilibre institutionnel et les prérogatives et rôles des institutions de l'Union établis en vertu des traités, y compris la responsabilité de la Commission en matière d'exécution budgétaire, en coopération avec les États membres.

### **LA GOUVERNANCE DANS LES PROPOSITIONS**

4. Dans le cadre des plans de partenariat national et régional, les principales questions qui se posent en matière de gouvernance concernent l'équilibre entre les rôles de la Commission, des États membres et du Conseil, en particulier en ce qui concerne l'adoption et la modification des plans.
5. En outre, en ce qui concerne la facilité de l'UE proposée, les États membres demandent une participation accrue du Conseil à la sélection des actions et à la détermination des dotations financières, et souhaitent également qu'un rôle soit attribué aux États membres au cours de la phase de mise en œuvre. D'autres demandes ont trait à la nécessité de clarifier les procédures d'activation et de mobilisation afin d'améliorer la transparence et la prévisibilité de l'utilisation de la "réserve pour les défis et priorités émergents".
6. Le pilotage stratégique est une question de gouvernance qui concerne aussi bien le Fonds européen pour la compétitivité et l'instrument "L'Europe dans le monde". Des appels sont lancés en faveur d'une participation et d'une prise de décision plus claires en amont de la part du Conseil et des États membres en ce qui concerne les priorités, la programmation et la mise en œuvre, ainsi qu'en faveur de rapports et de flux d'informations prévisibles. En outre, la dimension relative à la gouvernance de l'interaction entre le Fonds européen pour la compétitivité et Horizon Europe est en cours de discussion. Par ailleurs, dans le cadre de l'instrument "Europe dans le monde", il existe un large soutien en faveur de la clarification des règles d'activation des mécanismes de flexibilité, y compris la réserve pour les défis et priorités émergents.

7. Même s'il sera nécessaire d'éviter de créer de nouveaux cloisonnements, de préserver une approche intégrée et de maintenir une flexibilité suffisante, il existe un large soutien en faveur de dispositifs de gouvernance plus clairs et renforcés couvrant l'ensemble du cycle, de la phase de préparation à la mise en œuvre, sans ajouter de charge administrative inutile.

### **QUESTIONS AUX MINISTRES**

8. Les ministres sont invités à réfléchir aux dispositifs de gouvernance, principalement dans le cadre des trois principaux instruments de financement (plans de partenariat national et régional, Fonds européen pour la compétitivité et Europe dans le monde), qui sont nécessaires pour garantir la transparence, l'obligation de rendre compte et une mise en œuvre efficace, tout en assurant l'efficacité et en évitant les charges administratives inutiles.

*Un budget de l'UE modernisé et plus flexible nécessite une gouvernance renforcée, tout en préservant l'équilibre interinstitutionnel.*

- *Comment les dispositifs de gouvernance peuvent-ils assurer un pilotage stratégique adéquat par le Conseil et une appropriation politique par les États membres, tout en garantissant une réalisation et une mise en œuvre efficaces, en préservant la flexibilité opérationnelle nécessaire et en respectant le cadre institutionnel?*
- *Comment la gouvernance peut-elle être conçue pour préserver la rapidité, l'efficacité, la transparence et l'obligation de rendre compte tout en évitant toute charge administrative supplémentaire inutile?*